

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
1 30 85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTIE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Association départementale pour la protection des nourrissons, de l'enfance et de la famille (APRONEF) - Subvention de fonctionnement exercice 2020.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Reconnue d'utilité publique, l'association départementale pour la protection des nourrissons, de l'enfance et de la famille (APRONEF) a pour but la protection de l'enfance et de la famille et en particulier des nourrissons et de leur mère, par tous moyens propres à améliorer leur sort.

Afin de mener à bien ces objectifs, l'APRONEF organise à Marseille l'accueil de consultations médicales de protection maternelle et infantile, pédiatrie, puériculture. Partenaire historique du Département des Bouches-du-Rhône, cette association est gestionnaire actuellement de 16 sites sur l'ensemble du territoire marseillais.

Le financement de l'association repose d'une part sur la participation des parents aux structures d'accueil de la petite enfance et d'autre part sur le soutien de notre collectivité pour l'activité de protection maternelle et infantile (PMI).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL